

Consultation publique

Projet de modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire

Automne 2024

TABLE DES MATIÈRES

1. PRÉAMBULE	3
2. DÉFINITIONS	3
3. MISE EN CONTEXTE	4
4. PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES EN LIEN AVEC LE PROJET DE MODIFICATION	6
5. ENJEUX	6
6. OBJECTIFS	6
7. ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ET CRITÈRES DE DÉCISION CONSIDÉRÉS	7
8. MÉTHODOLOGIE	8
9. INTRODUCTION AUX SCÉNARIOS PROPOSÉS	9
10. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS	11

1. PRÉAMBULE

Le Centre de services scolaire des Laurentides doit modifier des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire, à partir desquelles sont alimentées les écoles du secteur de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle.

Le projet de modification d'aires de desserte touche en totalité ou en partie l'école de l'Expédition, l'école primaire de Saint-Sauveur (pavillons de La Vallée et Marie-Rose) et l'école Saint-Joseph, considérant l'ouverture prochaine d'une nouvelle école dans le secteur de Saint-Sauveur.

Cette modification entraînera des déplacements d'élèves entre les différentes écoles du secteur. Dans un souci de transparence, le conseil d'administration transmet les principaux enjeux analysés dans le cadre de la préparation des consultations publiques.

Les consultations publiques permettront de connaître les opinions et les propositions des différents groupes concernés et de la population. L'exercice se veut une occasion d'échanges dans le but de connaître les préoccupations et d'alimenter les réflexions qui permettront d'orienter les décisions du conseil d'administration.

2. DÉFINITIONS

École primaire de Saint-Sauveur : fait référence à l'école actuelle dans la Ville de Saint-Sauveur, comprenant le Pavillon Marie-Rose et le Pavillon de La Vallée.

Nouvelle école : fait référence à la nouvelle école en cours de construction dans la Ville de Saint-Sauveur, pour laquelle un nom officiel devra être établi dans les prochains mois.

3. MISE EN CONTEXTE

3.1 Ouverture d'une nouvelle école à Saint-Sauveur

La construction d'une nouvelle école à Saint-Sauveur par le ministère de l'Éducation du Québec s'inscrit dans le cadre des efforts continus du Centre de services scolaire des Laurentides pour répondre à la croissance démographique et aux besoins d'espace scolaire accrus. Cette initiative vise à offrir un environnement éducatif de qualité, propice à la réussite des élèves. En effet, la construction d'une nouvelle école entraîne le retrait du financement pour l'installation temporaire de locaux modulaires dans le secteur, ce qui inclut ceux de l'école de l'Expédition.

3.2 École de l'Expédition, à Sainte-Adèle

L'École de l'Expédition fait face à un défi en raison de sa surpopulation et de la perte imminente de ses locaux modulaires, engendrée par la construction d'une nouvelle école à Saint-Sauveur. Pour répondre à cette situation, deux options s'offrent à elle :

- **Redéfinir l'école en restant dans les locaux actuels** : l'école devrait réduire sa taille en ajustant son effectif, pour mieux s'adapter à la capacité du bâtiment existant.
- **Relocaliser les élèves dans le Pavillon Marie-Rose** : cela permettrait à l'école de conserver sa population actuelle et de continuer à offrir sa pédagogie alternative au plus grand nombre d'élèves.

Les scénarios proposés ont, dans les deux cas, la prémisse que les élèves de l'école de l'Expédition soient relocalisés vers l'école primaire de Saint-Sauveur (pavillon Marie-Rose). Les élèves cohabiteraient donc uniquement avec des élèves du préscolaire.

Ceci s'explique principalement en vertu de deux critères édictés par la *Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école ou aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école*, soit les conséquences pédagogiques et les conséquences budgétaires.

Conséquences budgétaires

D'un point de vue budgétaire, comme la construction de la nouvelle école engendre le retrait du financement des locaux modulaires, le CSSL n'a d'autre choix que de les retirer, les coûts étant prohibitifs lorsque non financés. Ces coûts ne pourraient pas être assumés par le Centre de services scolaire des Laurentides sans couper les services rendus auprès d'autres clientèles scolaires. La condition physique du bâtiment de l'école de l'Expédition ainsi que sa configuration fait en sorte que les coûts d'opération, d'entretien, de maintien et de réfection ainsi que les besoins d'investissement futurs sont trop importants pour être viables à long terme.

Conséquences pédagogiques

Pédagogiquement, il n'est pas recommandé d'avoir une école de moins de 80 élèves. Le CSSL ne dispose pas d'assez de locaux disponibles pour déployer un modèle d'organisation pédagogique d'école alternative viable. La capacité d'accueil de l'école n'est pas suffisante pour assurer une pérennité.

L'augmentation de la clientèle de l'école de l'Expédition avec les années a fait en sorte que la capacité de l'école a rapidement été dépassée. Il serait donc préférable de la relocaliser, ce qui permettrait d'accueillir ses élèves qui proviennent majoritairement du secteur de Sainte-Adèle, mais également de tout le territoire sud du Centre de services scolaire des Laurentides.

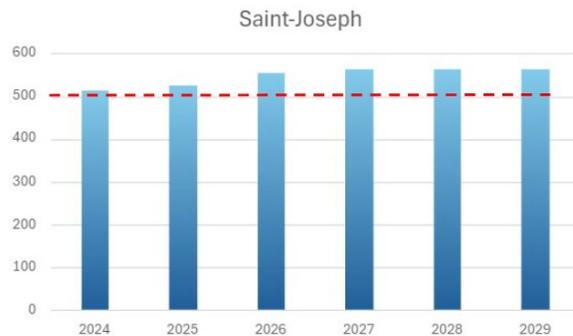
L'organisation du transport scolaire dans le cadre de déplacement d'élèves vers l'école primaire de Saint-Sauveur (pavillon Marie-Rose) n'est pas problématique, puisque les élèves, en grande partie, s'intégreraient à des circuits déjà existants.

Ainsi, tant au niveau des conséquences pédagogiques que d'un point de vue budgétaire, en tenant compte d'une répartition équitable des ressources, l'école de l'Expédition doit être relocalisée pour permettre sa continuité.

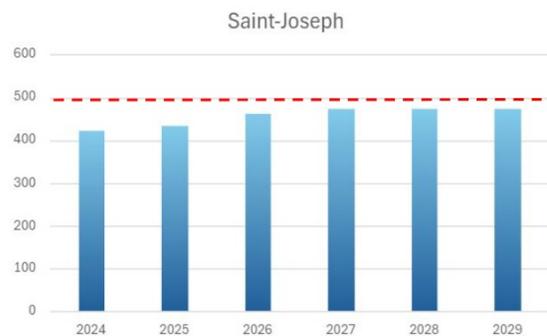
3.3 Surpopulation à l'école Saint-Joseph, à Sainte-Adèle

L'école Saint-Joseph est en surpopulation depuis quelques années, et ce, malgré l'agrandissement de l'école en 2017. Les scénarios proposés devront tenir compte du besoin imminent de diminuer le nombre d'élèves au sein de l'école et ainsi pouvoir respecter la capacité d'accueil ministérielle.

Prévision de la clientèle avant la modification



Prévision de la clientèle après la modification



4. PRÉOCCUPATIONS ET ATTENTES EN LIEN AVEC LE PROJET DE MODIFICATION

- Collaboration entre les différents acteurs concernés pour établir une planification concertée et à long terme des besoins d'effectifs.
- Répondre efficacement aux enjeux de scolarisation des élèves dans des environnements propices à la réussite éducative.
- Maintenir l'équité dans la qualité des services offerts par les écoles du secteur sud.
- Conserver l'importance de développer et d'entretenir le sentiment d'appartenance des élèves et de la communauté en général à leur école de quartier.
- Permettre le développement global des élèves.
- Prendre en compte davantage les capacités et les besoins individuels de chacun des élèves dans l'offre de services pédagogiques et professionnels.

5. ENJEUX

- Répondre à l'augmentation du nombre d'élèves dans le secteur.
- Assurer une répartition équitable des élèves entre les établissements existants et la nouvelle école.
- Minimiser les impacts négatifs des transferts d'élèves sur leur parcours scolaire et social.
- Optimiser le transport scolaire afin d'assurer la sécurité aux abords des établissements scolaires, commerciaux et résidentiels.

6. OBJECTIFS

- Répartir les élèves de manière équilibrée entre les écoles afin d'éviter la surpopulation.
- Maintenir une proximité raisonnable entre le domicile des élèves et leur école.
- Intégrer les classes d'élèves HDAA de façon optimale pour garantir un soutien adéquat.

7. ANALYSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS ET CRITÈRES DE DÉCISION CONSIDÉRÉS

7.1 Lois et règlements

- Loi sur l'instruction publique
- Plan d'engagement vers la réussite (PEVR)
- Régime pédagogique
- Conventions collectives
- Politique sur le transport scolaire
- Politique sur l'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA
- Politique relative au maintien ou à la fermeture d'une école et aux changements à des services éducatifs dispensés dans une école

7.2 Faisabilité

- Regroupement de la fratrie
- Disponibilité des places-élèves dans chaque établissement

7.3 Besoins spécifiques des élèves

- Déploiement des services spécialisés pour les élèves HDAA
- Favoriser la continuité des services pour les élèves en classes spécialisées

7.4 Capacité des établissements

- Capacité d'accueil de chaque école pour permettre l'utilisation optimale des bâtiments
- Répartition des élèves en fonction des infrastructures disponibles
- Perte de la capacité des locaux modulaires de l'école de l'Expédition (en raison de la nouvelle école à Saint-Sauveur)

7.5 Considérations budgétaires

- Viabilité économique à long terme
- Offre de transport scolaire efficient et sécuritaire
- Plan d'effectifs

7.6 Acceptabilité sociale

- Prise en compte des diverses consultations

8. MÉTHODOLOGIE

8.1 Collecte de données

- Utiliser les données démographiques et les projections de croissance du nombre d'élèves
- Cartographier les résidences des élèves pour déterminer les secteurs de répartition

8.2 Consultation

- Mettre en place un comité de consultation regroupant des membres de la communauté éducative
- Recueillir les avis et les préoccupations pour ajuster les plans de manière collaborative

8.3 Analyse et révision

- Analyser les différentes options de répartition en tenant compte des critères définis
- Réviser les plans en fonction des retours des consultations pour arriver à une solution optimale

9. INTRODUCTION AUX SCÉNARIOS PROPOSÉS

La modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire, à partir desquelles sont alimentées les écoles du secteur de Saint-Sauveur et de Sainte-Adèle, a été guidée par une volonté de mieux répondre aux besoins des familles et d'assurer une utilisation optimale de nos infrastructures éducatives. Cette proposition présente plusieurs avantages clés qui renforceront la qualité de vie des élèves et l'efficacité de nos écoles, en tenant compte de l'évolution de la clientèle et des capacités d'accueil.

9.1 Regroupement naturel des communautés

En définissant les aires de desserte, nous avons mis de l'avant le regroupement naturel des résidents de chaque ville, permettant ainsi aux élèves de fréquenter une école au cœur de leur communauté. Ce choix favorise non seulement une meilleure cohésion sociale, mais il renforce également le sentiment d'appartenance des familles à leur quartier.

9.2 Maximisation des infrastructures de la nouvelle école

L'une des priorités de ce projet de modification est de maximiser l'utilisation des locaux de la nouvelle école, en veillant à ce que chaque espace soit utilisé de manière optimale. Cela permet non seulement de répondre aux besoins actuels, mais aussi de prévoir une capacité d'accueil suffisante pour les années à venir, tout en réservant des locaux pour les classes spécialisées afin d'offrir une stabilité à la clientèle qui en bénéficie.

Les deux écoles représentent des milieux de vie enviables au niveau des installations et des infrastructures, au bénéfice des élèves.

9.3 Transport scolaire rationalisé

Grâce à une planification rigoureuse, les trajets de transport scolaire ont été rationalisés, rendant les déplacements plus efficaces pour les deux écoles concernées. Cette rationalisation permet de réduire les temps de trajet, contribuant ainsi à améliorer le bien-être général des élèves et des familles. Peu importe le scénario retenu, le transport scolaire ne représente pas un enjeu puisque les écoles de Saint-Sauveur sont dans le même secteur, étant séparées d'au plus quelques kilomètres.

9.4 Continuité pédagogique dans les deux écoles

Nous avons également tenu à maintenir une continuité pédagogique en gardant des élèves de la maternelle à la 6^e année dans les deux écoles. Cette approche assure une transition fluide entre les cycles et favorise un environnement stable et sécurisé pour les enfants, tout en permettant aux deux établissements de développer leur propre identité éducative. Chacune de ces écoles aura un nombre suffisant d'élèves et de ressources, afin d'offrir suffisamment de services à l'élève.

9.5 Attractivité des programmes existants

Les écoles ayant déjà mis en place leur propre projet éducatif peuvent continuer à le proposer, renforçant ainsi leur position en tant qu'option attrayante pour les élèves de leur secteur. Le maintien de ces programmes contribue à la diversité de l'offre scolaire dans la région, répondant aux attentes variées des parents et des élèves.

9.6 Indice de défavorisation

L'indice de défavorisation demeurera similaire pour les deux écoles, peu importe le scénario choisi.

	Scénario 1*	Scénario 2*
École primaire de Saint-Sauveur	Rang décile 4 à 7	Rang décile 4 à 7
Nouvelle école	Rang décile 4 à 7	Rang décile 4 à 7

**En vertu de l'analyse préliminaire effectuée (les indices réels proviennent du ministère de l'Éducation) et nonobstant la relocalisation de l'école de l'Expédition.*

9.7 Préoccupations budgétaires

Les deux scénarios respectent les mêmes impératifs budgétaires et tiennent compte notamment du retrait des locaux modulaires de l'école de l'Expédition, de la relocalisation des élèves de l'école de l'Expédition et des frais de transport scolaire requis.

9.8 Conclusion

La modification des aires de desserte d'une partie du secteur sud du territoire reflète une approche équilibrée et soucieuse des besoins de tous. En regroupant naturellement les communautés, en optimisant les infrastructures et en rationalisant le transport, nous créons un environnement scolaire qui favorise l'épanouissement des élèves tout en soutenant l'attractivité de nos écoles. Ce choix renforce la qualité de l'éducation et contribue à une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des familles de notre région.

10. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS

10.1 Scénario 1

Les élèves des municipalités de Sainte-Anne-des-Lacs, Morin-Heights, Saint-Adolphe-d'Howard (sud), Lac-des-Seize-Îles, Wentworth-Nord et Montcalm (sud) continueraient d'être desservis par l'école primaire de Saint-Sauveur (pavillons Marie-Rose et de La Vallée). Les élèves de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs continueraient d'être desservis par l'école primaire de Saint-Sauveur en raison de la distance et de la barrière naturelle qui sépare cette municipalité des autres municipalités. S'ajouteraient aussi les élèves de Sainte-Adèle (sud) et de l'école de l'Expédition.

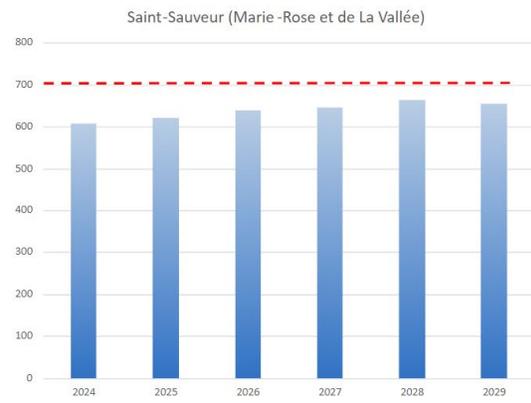
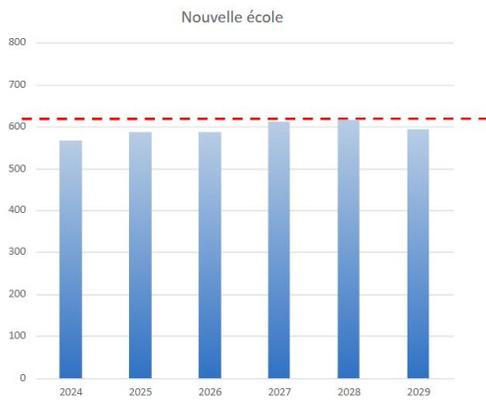
Les élèves de Saint-Sauveur et de Piedmont seraient quant à eux accueillis à la nouvelle école, facilitant ainsi une répartition géographique plus cohérente grâce à la proximité naturelle entre ces deux localités.

En résumé :

Nouvelle école	École primaire de Saint-Sauveur
Saint-Sauveur	Sainte-Anne-des-Lacs
Piedmont	Morin-Heights
	Saint-Adolphe-d'Howard (sud)
	Lac-des-Seize-Îles
	Wentworth-Nord
	Montcalm (sud)
	Sainte-Adèle (sud)
	Élèves de l'école de l'Expédition



Prévision de la clientèle – Scénario 1



10.2 Scénario 2

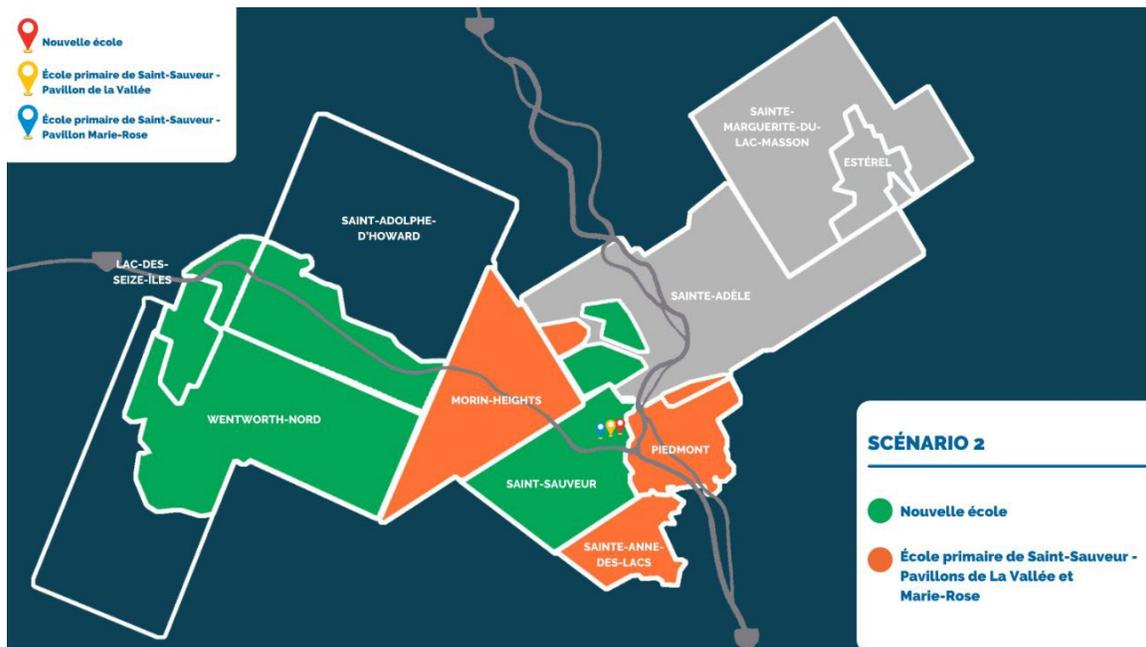
Les élèves des municipalités de Piedmont, Morin-Heights et Sainte-Anne-des-Lacs continueraient de fréquenter l'école primaire de Saint-Sauveur (pavillons Marie-Rose et de La Vallée). S'ajouteraient aussi les élèves de l'école de l'Expédition.

Les élèves de Saint-Sauveur, Saint-Adolphe-d'Howard (sud), Lac-des-Seize-Îles, Wentworth-Nord et Montcalm (sud) seraient quant à eux accueillis à la nouvelle école. S'ajouteraient aussi les élèves de Sainte-Adèle (sud).

Cette répartition vise à favoriser la mixité des populations. Toutefois, la présence d'une barrière artificielle, bien qu'inévitable, peut constituer un défi pour assurer une répartition idéale. Malgré cela, elle a été prise en compte pour limiter son impact négatif sur la cohérence géographique et la fluidité du transport scolaire.

En résumé :

Nouvelle école	École primaire de Saint-Sauveur
Saint-Sauveur	Sainte-Anne-des-Lacs
Saint-Adolphe-d'Howard (sud)	Morin-Heights
Lac-des-Seize-Îles	Piedmont
Wentworth-Nord	Élèves de l'école de l'Expédition
Montcalm (sud)	
Sainte-Adèle (sud)	



Prévision de la clientèle – Scénario 2

